

Soutien aux projets de recherche en création 2023

Le soutien aux projets de recherche en création est un dispositif ouvert aux projets interdisciplinaires qui développent de nouvelles approches de recherche et/ou de formation par la recherche, articulées autour des pratiques et processus de création pluridisciplinaires en arts, lettres, langues, sciences humaines, cognitives et sociales.

Critères d'éligibilité :

1. S'inscrire dans les orientations scientifiques de la SFR Création, en particulier :
 - Expérimentation de nouveaux langages, formes et pratiques de la création
 - Analyse des processus et des pratiques de création
 - Étude historique et temporelle de la création
 - Observation et critique des enjeux socio-culturels des pratiques artistiques et de l'industrie culturelle
 - Réflexion sur la dimension territoriale et politique de la création
2. Développer des approches et méthodes en recherche-crédation, recherche-expérimentation, recherche menée par la pratique, ou recherche-action
3. Concevoir le projet en lien avec les espaces, plateformes et équipements de la Maison de la Création et de l'Innovation ([brochure à consulter en ligne](#))
4. Rassembler différents acteurs¹ dans le cadre d'un projet de recherche pluri ou interdisciplinaire émergent en cours de structuration ou qui s'inscrit dans les programmes existants de la SFR Création : [AZQWERTY](#), [ECLAIR](#), [GeCLA](#), [OP SIS](#), [REFLEX](#), [Atelier de traduction-crédation](#), [International Writing Residencies](#)
5. Impliquer au moins un laboratoire membre de la SFR Création et être porté par un membre permanent de ce laboratoire (enseignant-chercheur, chercheur ou ingénieur de recherche)

¹ Artistes, chercheurs, artistes-chercheurs, partenaire académique et socioculturels

Dossier :

- Formulaire ci-joint à remplir
- Lettre d'appui des directrices/directeurs des unités ou laboratoires concernés
- Dossier à envoyer au format **Word** à l'adresse :
sf-recherche-creation@univ-grenoble-alpes.fr

Procédure d'évaluation :

- Dépôt des dossiers : au plus tard le **5 novembre 2022**
- Examen et classement : par trois experts avec une proposition financière faite selon l'ordre du classement et dans la limite du budget dédié à cette action de soutien
- Communication des résultats : courant **décembre 2022** (notification par mail)

Subventions :

- Le montant *maximum* alloué par projet est de 5 000 euros (disponible début janvier 2023 et à dépenser avant 1^{er} décembre 2023) ;
- Le suivi budgétaire se fait par l'unité de recherche du porteur de projet ;
- La subvention est accordée uniquement pour le fonctionnement (y compris la gratification des stages), les dépenses liées aux publications et aux colloques ne sont pas éligibles.

Le site internet de la SFR Création offre aux porteurs de projets lauréats un espace pour : communiquer sur les événements en lien avec les projets ; déposer les résultats de recherche sous forme libre ; afficher des liens vers d'autres supports informatiques existants.

Tous les projets soutenus devront **fournir *a posteriori* un compte-rendu** qui servira aux bilans d'activité de la SFR Création.

Une présentation des résultats de recherche sera proposée lors d'un COPIL de la SFR Création et/ou lors d'une journée de [rencontres interdisciplinaires SHARE](#) (Science humanities, art, research, experimentation).

Renseignements :

Virginie Meunier

tél. : (33) 4 57 04 14 24 / 6 69 18 01 38

sf-recherche-creation@univ-grenoble-alpes.fr